



## Lettre de licenciement

-----  
Par Mesenfants03

Bonjour ,

Je viens d'etre licenciée pour inaptitude suite à un accident de travail.

Il se trouve que sur la lettre de licenciement la date de mon accident est erronée ,la date inscrite est la date de rechute et non celle du premier jour de l'accident.

Je les ai donc contacté et leur reponse est donc "la date n'engendre aucun probleme pour votre solde de tout compte "

Je voudrai savoir si cela ne posera pas de pb au niveau de pôle emploi au niveau administratif.

Merci pour votre reponse.

-----  
Par kang74

Bonjour

Je plussois , la date de votre accident de travail ou de rechute n'a aucun impact sur la date de licenciement ( et je ne vois même pas en quoi cela concerne le licenciement)

Pole emploi ne prend en compte que l'attestation Pole emploi donc je ne vois pas non plus d'impact possible ...

-----  
Par Mesenfants03

Merci pour votre reponse , cette date est bien notifié dans la lettre.. et que l'arret de travail d'ordre professionnelle debute à cette date donc à la date de rechute .

-----  
Par kang74

Cette date n'a aucune importance comme déjà dit .

-----  
Par Mesenfants03

Merci bcp de pour votre reponse